

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 20 Janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le **20 janvier**, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 13 janvier par Madame le Maire Eliane COGNOT, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Eliane COGNOT, Maire.

Etaient Présents : Eliane COGNOT, Bernadette CORJON (a reçu procuration de Raul DA SILVA BRAS), Jean-Paul PINAUD, Jean-Luc LAUVERJAT, Jean-Marc SECQUEVILLE, Jean-Loup OUDIN, Sylvain PHILIPPOT, Annie GREGOIRE, Jean-Luc PICARD, Isabelle CAILLEAU (a reçu procuration de Gratiane DES DORIDES), Véronique DAL PONT, Dominique DE WILDE, Dorothee GALOPIN, Monique PIOT, Maryse TRIPIER, Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Dominique DENIS, Guy BENTEO, Francis PERRIER, Michèle BERTRAND, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Gratiane DES DORIDES (a donné procuration à Isabelle CAILLEAU) ; Raul DA SILVA BRAS (a donné procuration à Bernadette CORJON)

Véronique DAL PONT est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 15 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire donne les informations suivantes :

- Concernant la gare de Nogent sur Vernisson, plusieurs courriers signalant sa fermeture régulière ont été envoyés à la SNCF, aux Parlementaires, au Président de la Région Centre, au Président de la Communauté de Communes, et au Président du SCOT. La SNCF a confirmé la pérennité du guichet, mais au vu des problèmes de remplacement des agents, elle donne priorité à la gare de Gien qui a plus d'affluence. La Région Centre Val de Loire nous a adressé copie du courrier envoyé au Président de la SNCF pour lui rappeler les obligations liées à la Convention d'Exploitation des Services Régionaux de Transports Collectifs, et déplorer cette situation de plus en plus fréquente en Région. Monsieur le Sénateur Jean-Pierre Sueur interviendra auprès du Président de la SNCF pour insister sur l'importance du maintien de la présence humaine dans les gares.
- La vidange des étangs de pêche et de loisirs a débuté, en partenariat avec le SIVLO et la Fédération de pêche. La Commune a réalisé des travaux sur les ouvrages d'art sur les deux étangs pour les vider et mettre en place un système pour réguler les niveaux. Les demandes réglementaires de vidange ont été déposées en Préfecture et n'ont pas fait l'objet d'observation. La Fédération de pêche, par convention avec la Commune, organisera la pêche de sauvegarde. Toutefois, en cette période de gel, la vidange est suspendue pour permettre que la pêche de sauvegarde se déroule dans de bonnes conditions.
- Un nouvel agent aux services techniques a été recruté, en contrat emploi d'avenir, depuis le 09 janvier 2017, pour une durée d'un an renouvelable 2 fois, à temps complet. A la demande de Monsieur Moreau, il est précisé que ce recrutement est réalisé en remplacement du précédent contrat aidé arrivé à terme.
- Une équipe de bénévoles assurera désormais les différents transports municipaux (marché hebdomadaire et restos du cœur), ce qui permettra de libérer du temps aux services techniques et à la Police Municipale.
- L'Assemblée Générale du Comité de Jumelage aura lieu le mercredi 25 janvier à 20h30 à la Maison des Associations, avec notamment la présentation du projet européen de jumelage avec Remetea.
- La Course Paris-Nice passera à Nogent sur Vernisson le lundi 06 mars (une réunion préparatoire a eu lieu en Préfecture le 12 janvier dernier).

INTERCOMMUNALITE

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la séance d'installation du conseil communautaire de la CC Canaux et Forêts en Gâtinais, issue de la fusion des CC de Châtillon-Coligny, de Lorris et de Bellegarde, a eu lieu le 17 janvier dernier. Madame le Maire donne lecture des résultats de l'élection du Président et des Vice-présidents, et informe l'assemblée que la prochaine séance du conseil communautaire aura lieu le mardi 24 janvier à 19h, salle Blanche de Castille à Lorris.

Concernant l'élection des vice-présidents de la nouvelle communauté de communes, Madame le Maire déplore que la Commune de Nogent n'ait pas obtenu de poste de vice-présidence, alors que la Commune de Lorris, qui a le même nombre de conseillers communautaires, en ait obtenu deux. Elle souligne que les postes de vice-présidents ont été répartis sur les territoires des trois anciennes communautés de communes. Monsieur Moreau souligne que l'événement tragique qui a touché la Commune en décembre dernier a sûrement suscité des interrogations, et que sans cela la Commune aurait vraisemblablement obtenu une vice-présidence. Madame le Maire s'inquiète de l'impact que cette situation peut avoir sur la Commune, et de son association aux différentes réflexions que va mener la Communauté de Communes. Monsieur Moreau souligne que les conseillers communautaires de Nogent sur Vernisson devront se faire entendre lors des réunions du conseil communautaire.

DECISIONS FINANCIERES prises par Madame le Maire

Madame le Maire donne lecture des principales décisions financières :

- Travaux aux étangs : 4 666.74 € TTC
- Aménagement Rue de Varennes : 15 864.48 € TTC
- Finalisation de la sécurisation du site de l'école élémentaire : 9 724.58 € TTC
- Réparation chaudière école élémentaire : 4 622.56 € TTC

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Projet d'aménagement d'un parking : demande d'aide auprès de la réserve parlementaire

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité.

1/ Indemnités de fonction du Maire et mise à jour du tableau des indemnités

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération n° 2014-035 en date du 11 avril 2014 relative aux indemnités de fonction du Maire, et propose à l'assemblée de maintenir le taux à 38.75 % de l'indice terminal 1015, avec effet au 15 décembre 2016, date d'élection du Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Madame le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal :

- DECIDE de maintenir le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 38.75 % de l'indice terminal 1015, avec effet au 15 décembre 2016,
- PREND ACTE de la mise à jour du tableau des indemnités.

2/ Indemnités de fonction des Adjointes au Maire et mise à jour du tableau des indemnités

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération n° 2014-036 en date du 11 avril 2014 relative aux indemnités de fonction des Adjointes au Maire, et propose à l'assemblée de maintenir les taux décidés, avec effet au 15 décembre 2016, date d'élection des Adjointes au Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les Adjointes au Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal :

- DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjointes au maire à 15.15 % de l'indice terminal 1015 par adjoint, avec effet au 15 décembre 2016,
- DECIDE de répartir l'enveloppe financière comme suit : 18.75 % de l'indice terminal 1015 pour le 1^{er} adjoint au maire, 14.25 % de l'indice terminal 1015 à chacun des quatre autres adjointes au maire,
- PREND ACTE de la mise à jour du tableau des indemnités.

Suite à la fixation des indemnités de fonction, Madame le Maire donne lecture du tableau des indemnités du Maire et des Adjointes au Maire, et précise que l'enveloppe maximum autorisée par la loi en fonction de la strate démographique de la Commune est de 4 799.44 euros par mois. Les taux d'indemnités approuvés par le Conseil correspondent à une enveloppe mensuelle de 4 378.80 euros par mois, soit 91.23 % de l'enveloppe maximum autorisée.

3/ Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération n° 2014-014 en date du 11 avril 2014 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, et propose au Conseil Municipal de les reconduire.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier au Maire les délégations suivantes pour la durée du présent mandat :

- 1°/ prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 euros HT ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2°/ décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas six ans ;
- 3°/ passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4°/ créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 5°/ prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 6°/ accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7°/ décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros ;
- 8°/ fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 9°/ décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 10°/ fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 11°/ exercer au nom de la Commune les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire ;
- 12°/ intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense, et devant toutes les juridictions ;
- 13°/ régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 euros par sinistre ;
- 14°/ réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 euros par année civile ;
- 15°/ exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

4/ Autorisation de recrutement d'agents non-titulaires pour des besoins saisonniers, occasionnels ou de remplacement

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération n° 2014-051 en date du 28 mai 2014 portant autorisation de recrutement d'agents non titulaires pour des besoins saisonniers, occasionnels, ou de remplacement, et propose à l'Assemblée de les reconduire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour faire face aux besoins saisonniers, occasionnels ou de remplacements précités :
 - Services techniques : des agents non titulaires correspondant au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe ; la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du 1^{er} grade du cadre d'emploi du fonctionnaire de référence ;
 - Service Enfance Jeunesse : des agents non titulaires correspondant au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe ; la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du 1^{er} grade du cadre d'emploi du fonctionnaire de référence ;
 - Service Administratif : des agents non titulaires correspondant au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du 1^{er}

grade du cadre d'emploi du fonctionnaire de référence ;

- AUTORISE en conséquence le Maire à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels.

5/ Désignation des membres du CCAS

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée les termes de la délibération n° 2014-020 en date du 11 avril 2014 relative au nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS, les fixant à 8 pour la durée du mandat, étant entendu que la moitié est désignée par le Conseil et l'autre moitié par le Maire.

Madame le Maire expose que la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats de chaque liste.

Enfin, Madame le Maire rappelle qu'elle est Présidente de droit du CCAS et qu'elle ne peut être élue sur une liste.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

- Liste Bernadette CORJON, Gratiane DES DORIDES, Isabelle CAILLEAU
- Liste Maryse TRIPIER

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

A déduire : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Ont obtenues :

Liste Bernadette CORJON, Gratiane DES DORIDES, Isabelle CAILLEAU : 18 voix

Liste Maryse TRIPIER : 5 voix

Ont été proclamés membres du Conseil d'administration du CCAS :

- Bernadette CORJON, Gratiane DES DORIDES, Isabelle CAILLEAU, Maryse TRIPIER

6/ Désignation du délégué auprès du CNAS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un délégué auprès du collège des élus du CNAS, et propose au Conseil Municipal de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation.

Madame Bernadette CORJON se portant candidate, le Conseil Municipal, à 22 voix pour et 1 abstention (Dominique Denis), désigne Madame Bernadette CORJON représentante du collège des élus auprès du CNAS.

7/ Désignation d'un nouveau délégué titulaire auprès des conseils d'école

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un nouveau délégué titulaire auprès des conseils d'école, pour les écoles maternelle et élémentaire de la Commune, et propose de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation.

Sont candidates : Gratiane DES DORIDES, Sophie MALGOURIS

Ont obtenu :

- Gratiane DES DORIDES : 18 voix pour, 5 voix contre

- Sophie MALGOURIS : 18 voix pour, 5 voix contre

Madame Gratiane DES DORIDES est désignée déléguée titulaire auprès des conseils d'école, Madame Sophie MALGOURIS restant déléguée suppléante.

8/ Désignation des représentants de la Commune auprès du CLAD Région Centre

La Région Centre Val de Loire, autorité organisatrice des transports collectifs régionaux, a mis en place un Comité Local d'Animation et de Développement (CLAD), en charge d'examiner la qualité du service rendu et les éventuelles évolutions sur la ligne Montargis-Cosne-Cours sur Loire.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un nouveau délégué titulaire, et propose de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation.

Madame Eliane COGNOT se portant candidate pour être membre titulaire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Eliane COGNOT membre titulaire auprès du CLAD de la ligne Montargis-Cosne-Cours sur Loire, étant entendu que Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE reste membre suppléant.

Au cours des débats, Madame Monique Piot souligne qu'il est pertinent que Madame le Maire soit la représentante de la Commune, pour défendre ses intérêts, et que le groupe minoritaire ne souhaite donc pas présenter de candidature.

9 à 25/ Composition des commissions municipales

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les Commissions Municipales sont formées selon les conditions suivantes :

- Chaque commission municipale est composée de 6 membres, outre le Maire,
- La composition d'une commission devant respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre une expression pluraliste, 5 sièges sont attribués au groupe majoritaire, 1 siège au groupe minoritaire.

Afin de désigner les membres de chaque commission municipale, Madame le Maire propose à l'assemblée de ne pas recourir au scrutin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les membres des différentes commissions municipales :

- ✓ Commission Finances : Bernadette Corjon, Gratiane Des Dorides, Véronique Dal Pont, Guy Benteo, Raul Da Silva Bras, Philippe Moreau (suppléante : Monique Piot)
- ✓ Commission Personnel Communal : Bernadette Corjon, Jean-Marc Secqueville, Annie Grégoire, Guy Benteo, Véronique Dal Pont, Sophie Malgouris
- ✓ Commission Plan Communal de Sauvegarde : Jean-Loup Oudin, Jean-Luc Lauverjat, Jean-Marc Secqueville, Jean-Paul Pinaud, Raul Da Silva Bras, Philippe Moreau
- ✓ Commission Communication : Jean-Loup Oudin, Jean-Luc Lauverjat, Jean-Paul Pinaud, Isabelle Cailleau, Francis Perrier, Maryse Tripier
- ✓ Commission Culture : Jean-Loup Oudin, Jean-Paul Pinaud, Isabelle Cailleau, Dominique De Wilde, Bernadette Corjon, Maryse Tripier
- ✓ Commission Urbanisme : Jean-Luc Picard, Gratiane Des Dorides, Sylvain Philippot, Guy Benteo, Michèle Bertrand, Monique Piot
- ✓ Commission Développement durable : Guy Benteo, Jean-Paul Pinaud, Gratiane Des Dorides, Jean-Luc Picard, Isabelle Cailleau, Philippe Moreau
- ✓ Commission Affaires scolaires : Gratiane Des Dorides, Jean-Loup Oudin, Annie Grégoire, Francis Perrier, Bernadette Corjon, Dominique Denis
- ✓ Commission Enfance Jeunesse : Jean-Luc Lauverjat, Jean-Loup Oudin, Annie Grégoire, Dorothée Galopin, Raul Da Silva Bras, Sophie Malgouris

- ✓ Commission Environnement et Espaces Verts : Gratiane Des Dorides, Michèle Bertrand, Isabelle Cailleau, Dominique De Wilde, Guy Benteo, Sophie Malgouris
- ✓ Commission Economie d'énergie : Jean-Luc Picard, Jean-Paul Pinaud, Francis Perrier, Michèle Bertrand, Sylvain Philippot, Monique Piot
- ✓ Commission municipale Travaux : Sylvain Philippot, Jean-Luc Lauverjat, Jean-Marc Secqueville, Jean-Luc Picard, Raul Da Silva Bras, Philippe Moreau
- ✓ Commission Eau et Assainissement : Jean-Marc Secqueville, Jean-Luc Lauverjat, Jean-Paul Pinaud, Sylvain Philippot, Jean-Luc Picard, Monique Piot
- ✓ Commission Sécurité : Jean-Marc Secqueville, Jean-Loup Oudin, Gratiane Des Dorides, Guy Benteo, Jean-Paul Pinaud, Philippe Moreau
- ✓ Commission Associations : Jean-Luc Lauverjat, Jean-Paul Pinaud, Jean-Loup Oudin, Véronique Dal Pont, Dorothée Galopin, Sophie Malgouris
- ✓ Commission Manifestations : Jean-Paul Pinaud, Jean-Luc Lauverjat, Jean-Loup Oudin, Annie Grégoire, Dorothée Galopin, Dominique Denis
- ✓ Commission Ouverture des Plis : Jean-Luc Lauverjat, Jean-Marc Secqueville, Raul Da Silva Bras, Sylvain Philippot, Jean-Luc Picard, Monique Piot

Préalablement au vote relatif à la composition des commissions, Madame Tripier souhaite connaître les objectifs propres à chaque commission, afin que les conseillers qui choisissent de se porter candidat en connaissent préalablement les objectifs.

Madame le Maire propose à l'assemblée de transmettre ultérieurement un document définissant les objectifs de chaque commission.

Madame Corjon présente la commission Finances, en charge notamment de la préparation des différents budgets et du suivi de leur exécution.

Monsieur Secqueville présente la commission Travaux, en charge de définir les travaux à réaliser, de les prioriser, afin de les soumettre à la commission Finances, et souligne l'importance de la communication entre les différentes commissions.

Les questions posées par le groupe minoritaire font l'objet d'échanges entre Messieurs Secqueville et Moreau, le premier faisant référence à l'organisation des commissions durant le précédent mandat et s'étonnant que ces questions soient posées aujourd'hui, le second soulignant que trois ans se sont déjà écoulés pour le mandat actuel. Madame Malgouris rappelle que seuls trois conseillers sont issus du groupe majoritaire du précédent mandat. Madame Tripier expose que certaines commissions, telles que l'enfance-jeunesse ou la culture, se sont peu réunies, et souligne que les conseillers municipaux récemment installés aimeraient peut-être avoir des précisions sur l'organisation des différentes commissions.

Madame le Maire reprend la parole et présente la commission du personnel, en charge notamment de l'organisation générale des services.

Monsieur Oudin développe les objectifs du Plan Communal de Sauvegarde : identification des risques présents sur le territoire communal, communication auprès de la population, élaboration de fiches « réflexe » à utiliser en cas de survenance d'un événement, etc.

Monsieur Pinaud présente la commission Communication en charge de l'élaboration de la publication communale « La Feuille », mais aussi des autres moyens de communication (site internet, panneaux d'affichage).

Concernant la Commission Culture, Monsieur Oudin aborde la problématique de la répartition des actions entre la Commune et la Communauté de Communes, souligne les actions menées par la médiathèque, et précise qu'une programmation culturelle pourrait être développée par la Commune. Suite au constat de Madame Tripier, qui soulignait l'absence de réunions de cette commission, Monsieur Benteo l'interroge sur ses attentes. Madame Tripier précise qu'elle aimerait que la Commission se réunisse plus régulièrement et qu'il serait nécessaire de clarifier la répartition des tâches entre les Commissions Culture et Manifestations. Madame le Maire rappelle le travail mené par l'agent en charge de la médiathèque, que la Commission pourrait appuyer.

Monsieur Benteo développe les objectifs de la Commission Développement durable, notamment le devenir à moyen terme des bâtiments communaux (déménagement du centre d'incendie, château, etc.) et l'évolution du parc immobilier communal.

Madame le Maire aborde les objectifs de la Commission Affaires scolaires, en charge notamment des TAPs. Madame Denis souligne qu'il convient de bien distinguer les commissions Affaires scolaires et Enfance-Jeunesse, la première se consacrant aux TAPs et au Restaurant scolaire mais s'étant peu réunie. Madame le Maire précise que des réunions régulières ont tout de même lieu avec les agents communaux, afin d'améliorer les différents services rendus.

Monsieur Lauverjat donne les objectifs de la Commission Enfance-Jeunesse, notamment la création d'un terrain multi-sport et la rénovation des aires de jeux pour enfants, ainsi que ceux de la Commission Associations qui se consacrera à la relance du forum des associations.

Concernant la Commission Environnement et Espaces Verts, animée par Madame Des Dorides, Madame le Maire souligne son dynamisme, et précise qu'elle s'occupe notamment du fleurissement de la Commune.

Monsieur Pinaud précise que le travail de la Commission Economies d'énergie est subordonné à la réflexion menée par la Commission Développement durable sur le patrimoine immobilier de la Commune. Il donne comme exemple le devenir de l'école maternelle actuelle en cas de construction d'une nouvelle école, ou encore le bâtiment de la mairie pour lequel sont attendus les résultats des différentes études.

Au vu de cette présentation, Monsieur Moreau s'interroge sur la pertinence du regroupement de certaines commissions. Monsieur Secqueville précise que certaines commissions sont en effet regroupées régulièrement en fonction des sujets abordés, comme par exemple les Commissions Sécurité et Travaux.

26/ Suppression de la commission municipale « Affaires sociales »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération n° 2014-063 en date du 28 mai 2014 portant création de la commission municipale « Affaires sociales ».

Compte-tenu de l'existence du C.C.A.S., Madame le Maire propose à l'Assemblée de supprimer cette commission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la suppression de la Commission municipale « Affaires sociales ».

27/ Présentation de la mise en œuvre des actions pour le Document Unique

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération n° 2016-087 en date du 29 janvier 2016 portant validation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et du plan d'actions préventives et/ou correctives.

Madame le Maire présente les actions préventives et correctives réalisées en 2016, pour un coût global de 30 781.57 euros :

Actions réalisées ou en cours de réalisation	Coût TTC
Remise aux normes électriques des bâtiments communaux, avec mise en place des BAE	7 920.14 €
Equipements de signalisation des véhicules pour les interventions sur les voies publiques	422.26 €
Equipements des Services Techniques (perche d'élagage télescopique, souffleur, vêtement de protection pour le traitement chimique)	2 039.41 €
Equipements du Service d'entretien (chariot de ménage)	122.71 €
Mise en place des fiches de données sécurité dans les bâtiments communaux	0.00 €
Réaménagement des archives de la Mairie (en cours)	1 200.00 €
Réaménagement du magasin des Services Techniques (en cours)	6 194.51 €
Fabrication de racles extérieurs aux Services Techniques pour dépôt éléments de signalisation	0.00 €
Installation d'une ligne de vie sur le toit de l'église	8 933.00 €
Formation Sauveteur et Secouriste au Travail suivie par deux agents (ST et Atsem)	0.00 €
Vérification annuelle électrique des bâtiments communaux	1 356.00 €
Vérification annuelle des extincteurs	2 365.54 €
Contrôle technique des véhicules de service	228.00 €
Total des actions réalisées	30 781.57 €

Certaines actions préconisées par le Document Unique étaient déjà mises en œuvre par les services (vêtements de protection pour le traitement chimique, vérification annuelle électrique (mais non suivie de mise aux normes), vérification annuelle des extincteurs, contrôles techniques des véhicules de services).

Madame le Maire présente également le programme prévisionnel des actions envisagées pour 2017 :

- réalisation des diagnostics amiante et plomb, avec en priorité l'école maternelle et les anciennes maisons (consultation des bureaux de contrôle en cours)
- mise en place d'un protocole de chargement / déchargement pour trois fournisseurs permanents (cantine, copeaux, fioul), accompagné des pictogrammes correspondants sur site
- réalisation des permis de feu pour les services techniques
- recensement des équipements, outils, etc. qui pourraient faire l'objet d'un contrôle périodique, suivi de la détermination des modalités de contrôle à mettre en œuvre (en interne ou bureaux de contrôle)
- création de registre interne informatique (échelle, escabeau, trousse de secours, etc.)
- création d'un local de stockage extérieur pour les produits inflammables aux services techniques
- réalisation du Document relatif à la Protection contre les Explosions (DRPE) concernant le bâtiment aux services techniques pour lequel des risques spécifiques ont été identifiés, qui sera à annexer au Document Unique (consultation des bureaux de contrôle en cours)

Entendu le rapport de Madame le Maire, le Conseil Municipal prend acte des actions réalisées en 2016, ainsi que du programme prévisionnel d'actions envisagées pour 2017.

28/ Instauration du régime des astreintes pour les Services Techniques

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que des astreintes hivernales sont mises en place chaque année pour les agents des Services Techniques, et qu'il convient de régulariser l'application de ce régime d'astreinte par une délibération.

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanent et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de régulariser ce régime appliqué aux services techniques, selon le projet de règlement, validé par la Commission du Personnel, et qui a reçu un avis favorable du comité technique paritaire le 13 décembre dernier :

Article 1/ Cas de recours à l'astreinte

Pour le personnel des services techniques, des périodes d'astreinte pourront être mises en place par l'autorité territoriale dans les cas suivants :

- ✓ Astreintes hivernales le week-end, selon le planning établi par l'autorité territoriale et le responsable de service ;
- ✓ Astreinte « occasionnelle », notamment par exemple en cas d'alerte météorologique, décidée par l'autorité territoriale ;
- ✓ Astreinte pour le marché hebdomadaire du jeudi matin, lorsque celui-ci se déroule un jour férié (service de transport municipal et nettoyage de la place) ; ou en cas de manifestation ponctuelle sur décision de l'autorité territoriale ;
- ✓ Astreinte éventuelle pour la surveillance des équipements publics, sur décision de l'autorité territoriale.

Article 2/ Modalités d'organisation

En dehors de l'astreinte « occasionnelle », le planning des différentes astreintes est établi par l'autorité territoriale et le responsable de service, en concertation avec les agents du service.

Les astreintes hivernales le week-end débutent le vendredi soir, à l'issue de la journée de travail, jusqu'au lundi matin.

Les astreintes « occasionnelles » débutent à l'issue de la journée de travail, jusqu'au lendemain matin ou jusqu'au lundi matin si l'astreinte est programmée un week-end.

L'astreinte pour le marché hebdomadaire du jeudi matin débute à 08h30 et s'achève à 14h.

Les agents d'astreinte disposent d'un téléphone portable professionnel afin que l'autorité territoriale puisse les joindre et leur demander d'intervenir si nécessaire.

A l'issue de la période d'astreinte, en cas d'intervention, les agents d'astreinte transmettront au service administratif le décompte des heures d'intervention effectuées à la demande de l'autorité territoriale, déplacements sur le lieu de travail inclus.

Article 3/ Emplois concernés

Service concerné : Services Techniques

Nombre d'agents : 8

Grades concernés :

Tout agent relevant du cadre d'emploi d'Agent de maîtrise

Tout agent relevant du cadre d'emploi des Adjointes techniques

Statut : titulaire, stagiaire et non-titulaire

Article 4/ Modalités de rémunération ou de compensation

Les astreintes effectuées par les agents donneront lieu au versement d'une indemnité d'astreinte dite d'exploitation, selon le barème en vigueur.

Toute intervention effectuée à la demande de l'autorité territoriale durant la période d'astreinte donnera lieu à une rémunération par les IHTS (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'instauration du régime des astreintes pour le personnel des Services Techniques Communaux, selon le règlement énoncé ci-dessus.

29/ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret / Projet de parking au centre-bourg

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement des parcelles AK 348 et AK 349, situées Rue Aristide Briand, sur lesquelles était situé l'ancien supermarché Atac, et qui a été présenté en réunion du conseil en commission en octobre 2016.

Ce projet prévoit notamment les aménagements suivants :

- emplacements de parking en périphérie des parcelles, avec des emplacements PMR,
- mise en place d'espaces verts
- partie centrale avec des bandes de roulement engazonnées, destinée à l'accueil des marchés et manifestations, avec mise en place de bornes électriques permanentes pour les marchands,
- aménagements divers : WC publics, panneaux d'affichage, bornes électriques pour recharge des véhicules électriques, points d'apport des ordures ménagères et points tri

Madame le Maire précise que la Commune s'adjoindra une maîtrise d'œuvre, pour finaliser le projet technique, réaliser la consultation des entreprises et le suivi technique et financier de l'opération. Ce projet a fait l'objet d'une estimation administrative à hauteur de 178 500 € HT, soit 214 200 € TTC.

Ce programme peut faire l'objet d'un dépôt de dossier de candidature à l'appel à projets d'intérêt communal 2017 auprès du Département du Loiret.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Opération d'aménagement	178 500.00 €	Aides attendues	
<i>Maitrise d'œuvre</i>	<i>10 000.00 €</i>	Conseil Départemental (30 %)	53 550,00 €
<i>Travaux de VRD</i>	<i>120 000.00 €</i>	Région Centre / Pays Gâtinais (30 %)	53 550,00 €
<i>Eclairage et électricité</i>	<i>30 000.00 €</i>		
<i>Espaces verts</i>	<i>10 000.00 €</i>		
<i>Signalisations horizontale et verticale</i>	<i>5 500.00 €</i>		
<i>Divers</i>	<i>3 000.00 €</i>		
		Autofinancement	71 400,00 €
Total Dépenses HT	178 500,00 €	Total Recettes	178 500,00 €

La Commune pourrait également bénéficier d'aides à la voirie communale, sur certains postes de dépenses du marché de travaux, dans le cadre de la répartition des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le programme d'aménagement d'un parking au centre-bourg, sur les parcelles AK 348 et AK 349, et le plan de financement prévisionnel indiqué ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets d'intérêt communal auprès du Département du Loiret,
- autorise Madame le Maire à réaliser toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette affaire.

30/ Sollicitation de la réserve parlementaire / Projet de parking au centre-bourg

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire, pour la réalisation du projet d'aménagement d'un parking au centre-bourg, et demande à l'assemblée de bien vouloir l'y autoriser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à solliciter une aide financière la plus élevée possible, au titre de la réserve parlementaire,
- charge Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Piot souhaite aborder la communication faite actuellement sur le panneau lumineux relative au risque encouru de contravention (135 euros) en cas de stationnement gênant, et souligne que cela pourrait dissuader les habitants de s'arrêter en centre-bourg. Madame le Maire rappelle les actions réalisées depuis un an, notamment l'apposition de flyers sur les véhicules en infraction, et met l'accent sur les difficultés rencontrées pour circuler sur les trottoirs, notamment pour les groupes d'enfants qui se rendent aux activités des TAPs. Monsieur Lauerjat souligne également les difficultés de déplacement des personnes en fauteuil roulant, qui doivent parfois descendre sur la chaussée.

Madame Piot souligne que devant l'école élémentaire les automobilistes ont pris l'habitude de stationner d'un seul côté de la rue, et cela sans contravention, grâce au dialogue. Madame le Maire précise qu'il s'agit de faire en sorte de changer les comportements des automobilistes, qui peuvent désormais stationner sur le parking de l'ancien supermarché. Madame Piot s'inquiète du montant important de la contravention. Monsieur Pinaud précise qu'il a eu la même réflexion, mais qu'en matière de stationnement gênant, il n'y a pas de demi-mesure. Madame Piot aimerait que des actions soient menées sur le stationnement en zone bleu, dont la durée limitée n'est pas toujours respectée.

Monsieur Moreau souhaite revenir sur le conseil communautaire, évoqué précédemment, et notamment sur la composition des futures commissions communautaires. Madame le Maire donne lecture des différentes commissions qui seront créées, et des modalités de représentation par commune. Monsieur Moreau précise que la Commune pourra présenter comme candidats pour chaque commission ses 5 conseillers communautaires, mais aussi 4 conseillers municipaux. Madame le Maire informe l'assemblée que le tableau des différentes commissions leur sera prochainement communiqué, pour que les conseillers municipaux puissent se positionner s'ils le souhaitent.

Monsieur Perrier signale un problème lié aux horaires d'éclairage public au Baugé, et se demande si la programmation est en adéquation avec les besoins des habitants. L'éclairage public s'allume dès 16h, mais s'éteint à 22h30. Monsieur Moreau souligne qu'il avait déjà abordé ce problème lors d'un précédent conseil municipal, trouvant anormal que les horaires de l'éclairage public soient différenciés entre le centre-bourg et le reste du territoire communal. Mesdames De Wilde et Denis rappellent que les horaires du centre-bourg ont été différenciés, notamment en raison de l'activité de Faurecia. Madame le Maire rappelle les objectifs de l'extinction de l'éclairage public, qui est une compétence intercommunale : économies d'énergies, économies financières. Monsieur Perrier pense néanmoins qu'il faudrait réajuster les horaires. Monsieur Benteo souligne le problème sécuritaire lié

à l'extinction de l'éclairage public. Madame le Maire interpellera la Communauté de Communes par rapport au problème de programmation de l'extinction de l'éclairage public.

Monsieur Pinaud fait le point sur le prêt du radar pédagogique en décembre dernier et sur les mesures de vitesse enregistrées. Sur 22 jours, 15 894 véhicules ont été pris en infraction, 8 349 dans la rue du 11 novembre et 7 545 à l'entrée nord du centre-bourg. Dans la rue du 11 novembre, 78 % des véhicules sont en infraction, avec notamment un véhicule flashé à 122 km/h dans la descente. Dans la rue Georges Bannery, 20 à 35 % des véhicules sont en infraction, avec notamment un véhicule à 127 km/h, malgré la priorité à droite juste après l'emplacement du radar. Toutes ces mesures seront communiquées à la Gendarmerie, qui estime qu'un radar pédagogique est tout de même dissuasif. Monsieur Pinaud précise que ce prêt a permis de confirmer l'intérêt d'un achat pour la Commune.

Monsieur Oudin souhaite revenir sur la vidange des étangs et s'interroge sur les risques pour les promeneurs liés à la vase une fois que les étangs seront asséchés. Madame Piot pense que le SIVLO pourrait conseiller la commune à ce sujet ; Madame Denis souhaiterait qu'une signalétique soit mise en place.

Fin de séance : 21h50

Membres du conseil municipal présents lors de la séance du conseil municipal en date du 15 décembre 2016			
Eliane COGNOT	Jean-Paul PINAUD	Jean-Luc LAUVERJAT	Bernadette CORJON
Jean-Marc SECQUEVILLE	Gratiane DES DORIDES	Jean-Loup OUDIN	Sylvain PHILIPPOT
Annie GREGOIRE	Jean-Luc PICARD	Isabelle CAILLEAU	Véronique DAL PONT
Dominique DE WILDE	Raul DA SILVA BRAS	Dorothee GALOPIN	Monique PIOT
Maryse TRIPIER	Philippe MOREAU	Sophie MALGOURIS	Dominique DENIS
Guy BENTEO	Francis PERRIER	Michèle BERTRAND	